



DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un et le 6 du mois de décembre à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 10**

**Membres votants : 14**

**PRÉSENTS :** CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Stéphanie CISCARD, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE, TRONCHE Alexandre, Dominique DEVILLERS, SEGUY Isabelle, Hervé BONAUD

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Murielle GENTE ( pouvoir Christophe CARON) Ivan RICORDEL ( pouvoir Stéphane LARCIER) Emmanuelle DUPUY ( pouvoir Nicolas TARDIF) Isabelle VIRONDEAU ( pouvoir Stéphanie CISCARD ) Marie-Laure LEGER

**Secrétaire de séance :** Stéphane FARGE

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> décembre 2021

### DELIBERATION N° 2021.62 dispositif cantine 1 €

Monsieur le Maire présente aux élus le dispositif cantine à 1 €.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire, le gouvernement propose aux collectivités le dispositif des cantines à 1 € au travers duquel l'Etat accompagne financièrement les communes rurales qui s'engagent à mettre en place une tarification sociale.

L'Etat soutient la mise en place du dispositif afin que les enfants des familles modestes puissent manger pour 1 € maximum.

Cette mesure bénéficie à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Les collectivités aidées sont celles éligibles à la dotation de solidarité rurale « péréquation » ce qui est le cas de Meyssac.

Dispositif financier :

Engagement de l'Etat sur 3 ans à verser 3€ par repas facturé 1 € maximum.